

## Note de synthèse

Réunion technique des hauts fonctionnaires des États membres de l'UA  
responsables de l'enregistrement des naissances

Thème : Vers l'enregistrement des naissances pour tous en Afrique : défis  
et opportunités dans le contexte de la Covid-19

*11 août 2020*

Projet final

## 1. Introduction

Tant l'Agenda 2063 que l'Agenda 2030 pour le développement durable demandent une identité légale pour tous, y compris l'enregistrement des naissances. La réalisation de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 pour le développement durable exige que chaque événement vital soit enregistré et que les informations relatives à ces événements soient collectées, compilées, produites et diffusées de manière régulière et continues afin d'orienter les politiques et la planification, d'informer les décisions, de permettre à toutes les parties prenantes de suivre les progrès et de procéder aux ajustements nécessaires pour assurer la transparence et la responsabilité mutuelle. Plusieurs instruments juridiques et protocoles de l'UA appellent à la promotion et au renforcement de l'enregistrement des naissances, notamment la Charte africaine des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

L'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant contient des dispositions relatives au nom, à l'acquisition de la nationalité et à l'enregistrement des naissances. L'enregistrement des naissances en Afrique est resté longtemps stagnant, laissant des millions d'enfants privés de leur droit fondamental à une identité légale. Cependant, plus récemment, des signes de progrès encourageants ont été enregistrés. En juillet 2016, la Conférence de l'Union africaine a déclaré que la période 2017-2026 serait la décennie du repositionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique dans les programmes de développement continentaux, régionaux et nationaux, et a exhorté les gouvernements à réagir par des mesures appropriées. Assurer l'enregistrement universel des naissances est l'un des domaines qui ont nécessité une action ciblée au cours de cette décennie.

Ces dernières années, l'Afrique a fait des progrès considérables dans l'amélioration de l'enregistrement des naissances, mais cela n'a pas été suffisant, car seulement 52 % des enfants de moins de cinq ans sont enregistrés et le continent n'est pas en voie d'atteindre l'objectif des ODD qui veut ce que chaque enfant ait une identité légale, y compris l'enregistrement des naissances, d'ici 2030.

En Afrique occidentale et de Centre, au cours des trois dernières années, la moyenne régionale des enfants de moins de cinq ans enregistrés à la naissance est passée de 45 % à 53 %, ce qui représente jusqu'à 8,6 millions d'enfants supplémentaires enregistrés. En Afrique de l'Est et australe, le pourcentage moyen d'enfants de moins de cinq ans enregistrés est actuellement de 40 %. Certains pays du continent, comme l'Algérie et la Tunisie, ont atteint 100 %, tandis que d'autres, comme l'Éthiopie et la Somalie, ne dépassent pas 3 %.

Malgré les engagements pris par les gouvernements lors des cinq dernières conférences des ministres africains responsables de l'enregistrement des naissances, l'enregistrement des enfants continue d'être entravé par de nombreux facteurs comme les suivants, entre autres :

- **Faible priorité accordée à l'enregistrement des faits d'état civil dans les plans et budgets nationaux.** Sans l'existence de cadres législatifs solides, de plans stratégiques et d'innovations visant à accélérer l'enregistrement des naissances, soutenus par le ferme engagement des gouvernements, la mise en place du système d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil (ESEC) dans son ensemble reste insoutenable.
- **Faible accessibilité des services,** en particulier pour les enfants vulnérables. L'enregistrement des naissances souffre de situations d'urgence et de crises ou du désintérêt des autorités nationales.
- **Niveaux de connaissance de la loi sur le service.** Une grande partie des citoyens ne connaissent pas les procédures d'enregistrement des naissances et les avantages qui en découlent.
- **L'enregistrement des naissances n'est pas gratuit** dans de nombreux pays et les parents peuvent ne pas être en mesure de payer les frais directs et indirects. En outre, dans la plupart des pays francophones, les enregistrements tardifs et différés sont passibles d'amendes.
- **Croissance démographique :** l'enregistrement des naissances est une activité quotidienne qui ne bénéficie pas de ressources suffisantes dans de nombreux pays, qui a du mal à suivre le rythme de l'augmentation annuelle du nombre d'enfants, et le nombre d'enfants non enregistrés ne cesse de croître.
- **Manque de ressources :** Si des progrès ont été réalisés en matière de taux d'enregistrement des naissances, de nombreux États membres sont confrontés au problème des ressources. Des investissements beaucoup plus importants - en ressources humaines, financières et techniques, provenant à la fois de canaux intérieurs et extérieurs - sont nécessaires pour atteindre une couverture universelle.
- **Modernisation du système d'enregistrement de l'état civil inefficace** dans la plupart des pays où les appareils, applications et plates-formes numériques et mobiles permettant d'obtenir des processus d'enregistrement et de déclaration plus simples et plus systématiques ne sont pas encore en place. Il y a également un manque de systèmes de gestion des données actualisées pour les informations relatives à l'enregistrement des naissances, depuis les premières étapes de la collecte jusqu'aux dernières étapes du dépôt dans les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
- **L'enregistrement des naissances comme un service autonome** dans de nombreux pays. Le service n'est pas intégré dans beaucoup d'autres services essentiels.

Compte tenu de ce qui précède et dans le cadre de la Journée de l'enfant africain célébrée le 16 juin 2020 sous le thème « Accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique », l'Union africaine et l'UNICEF ont lancé le 17 juin une campagne de sensibilisation continentale intitulée « No Name Campaign » : Pour chaque enfant, une identité légale ; pour chaque enfant, un accès à la justice ». Reconnaissant que l'absence d'identité légale pour de nombreux Africains est un défi de développement pour la transformation socio-économique de l'Afrique, et que l'enregistrement des enfants à la naissance est l'un des éléments clés pour accélérer la justice sociale, la campagne qui se déroulera jusqu'en juin 2021 cherche à se rallier à la mise en œuvre rapide des engagements pris par les États membres de l'Union africaine, en faveur de l'enregistrement de tous les enfants à la naissance et de l'urgence de repositionner l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique, pour faire face à l'indignité de l'invisibilité. Le lancement de la campagne est tout aussi opportun alors que les inquiétudes augmentent quant à la menace de voir les taux d'enregistrement des naissances prendre du retard dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. La pandémie de la Covid-19 en cours pourrait en effet aggraver la situation et compromettre les progrès réalisés jusqu'à présent. De nombreux pays ont mis en place des mesures de verrouillage et de restriction des déplacements. Les centres d'enregistrement des naissances et les points de service sont fermés dans de nombreux pays, ce qui réduit la disponibilité et l'accessibilité des services d'enregistrement.

En même temps, le Département des affaires économiques de la Commission de l'UA, en collaboration avec l'UNICEF, mène une enquête d'évaluation rapide parmi les États membres de l'UA afin d'apprécier l'impact de la Covid-19 sur les statistiques et les services d'enregistrement des naissances. Les résultats préliminaires de cette évaluation seront présentés pour discussion lors de cette réunion.

## 2. Objectif de la réunion technique

L'objectif de la réunion technique est de discuter

Les réponses des États membres de l'UA à l'enquête d'évaluation rapide continuent de mettre en évidence les facteurs et les domaines d'amélioration de l'enregistrement des naissances dans ce contexte de la pandémie de la Covid-19. De nombreux États membres ont indiqué qu'ils mettaient en œuvre des innovations pour améliorer et accélérer l'enregistrement des naissances. Conformément à l'engagement politique des gouvernements, les partenaires ont été très favorables à l'avancement du programme d'enregistrement des naissances par le biais de nombreuses initiatives. Ce soutien a permis à de nombreux pays de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Demandes d'actes de naissance et de décès en ligne ;
- Travail des agents à domicile et utilisation des plateformes médiatiques en ligne comme le courrier électronique, Twitter et Facebook pour répondre aux besoins des clients ;
- Liaison avec les assistants d'enregistrement afin de garantir un approvisionnement régulier en matériel d'enregistrement pour l'enregistrement des événements d'actualité ;
- Liaison avec les ministères de la Santé pour garantir l'enregistrement des événements vitaux qui se produisent dans l'établissement de santé ;
- Développement des moyens de communication pour encourager les gens à enregistrer les naissances ;
- Mise en place d'un plan de redressement de l'enregistrement des naissances.

des progrès, des défis et des opportunités pour accélérer l'enregistrement des naissances en Afrique dans ce nouveau contexte de la pandémie de la Covid-19 à la lumière des résultats de l'enquête d'évaluation rapide et d'un examen global de l'état actuel de l'enregistrement des naissances sur le continent. La réunion sera l'occasion pour les États membres, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes de faire le point sur le niveau de mise en œuvre des recommandations concernant l'enregistrement des naissances formulées lors de la dernière réunion ministérielle en Zambie et de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière d'enregistrement des naissances et de statistiques de l'état civil en général.

### **3. Résultats escomptés**

Les résultats de la réunion technique serviront de document de base pour l'événement de haut niveau des institutions et des partenaires qui sera organisé en novembre 2020. La réunion technique devrait examiner les points suivants :

- Le projet de rapport de l'enquête d'évaluation rapide ;
- Un projet de déclaration comprenant des recommandations en vue de l'enregistrement universel des naissances en Afrique pendant et après la Covid ;
- Un projet d'agenda pour la conférence de haut niveau de décembre 2020 ; et
- La feuille de route de la campagne « No Name » en vue de la conférence de haut niveau.

### **4. Format de la réunion**

La réunion se tiendra virtuellement avec l'Union africaine, certains États membres des cinq régions du continent et certains partenaires qui feront des présentations. Les exposés seront suivis des réactions des États membres et d'autres parties prenantes. Les discussions seront documentées afin de recueillir les contributions qui serviront de base aux révisions à apporter au projet de document et les recommandations et résultats de la réunion seront diffusés à un large éventail de parties prenantes. La Commission de l'UA et l'UNICEF s'efforceront de finaliser le document et de le diffuser le plus rapidement possible.

### **5. Date de la réunion**

La réunion technique virtuelle aura lieu le 11 août 2020.

### **6. Public cible**

La réunion réunira tous les officiers d'état civil des États membres de l'UA, des représentants des communautés économiques régionales d'Afrique, des experts en matière d'état civil, la société civile, le secteur privé, d'autres parties prenantes et des représentants des organisations partenaires.

## **7. Langue de travail**

La réunion technique se déroulera en anglais et en français et l'interprétation sera assurée dans toutes les langues de l'UA.